

Savez-vous que le harcèlement sexuel au travail est une forme de harcèlement psychologique ? Le harcèlement sexuel se manifeste envers une autre personne par des paroles, des gestes, des comportements ou des contacts physiques qui ont un caractère sexuel. À la suite de la lecture de la situation proposée, cette activité complémentaire permet d'explorer avec le personnel comment repérer les manifestations de harcèlement sexuel et comment agir face à une telle situation, que vous en soyez victime ou témoin.

À vos marques, prêts, repérez !

Objectifs

Cette fiche d'animation est conçue pour les gestionnaires de CPE/BC. L'activité a pour principal objectif d'outiller les personnes à identifier le harcèlement sexuel et à intervenir en conséquence.

Plus précisément, la fiche d'animation vise à :

1. Sensibiliser les gestionnaires de CPE/BC et les employés du réseau de la petite enfance au harcèlement sexuel et à ses impacts
2. Favoriser l'identification des différentes manifestations du harcèlement sexuel au travail
3. Conscientiser les gestionnaires de CPE/BC et les employés du réseau de la petite enfance à la non-tolérance du harcèlement sexuel et à l'importance de la dénonciation des comportements à caractères sexuels en milieu de travail

Situation de harcèlement sexuel en CPE

Geneviève travaille comme éducatrice au CPE Vigi 1-2-3 depuis 10 ans. Elle est responsable du groupe des 3-4 ans. Elle apprécie son environnement de travail, ses collègues, sa gestionnaire et les familles qu'elle côtoie depuis plusieurs années. Elle est très heureuse et s'épanouit pleinement dans son travail.

Depuis plusieurs mois, elle constate que le père du petit Zachary, Laurent, soutient le regard d'une façon persistante et suggestive qui la rend mal à l'aise au fil du temps. Elle en parle à sa collègue Marie. Celle-ci n'a rien remarqué de particulier. Geneviève se dit qu'elle doit s'en faire pour rien, que le temps arrangera les choses. Laurent doit agir de cette façon avec tout le monde. Elle croit aussi que pour le bien de Zachary, il est préférable de préserver la relation de confiance avec son papa.

Durant les semaines qui suivent, plusieurs situations inconfortables se présentent. Geneviève a le petit Zachary dans les bras et le tend à son père pour qu'il puisse le prendre. À ce moment, Laurent met sa main dans le bas du dos de Geneviève. À un autre moment, il lui fait des remarques sur son apparence ou sur des parties de son corps. Il lui a aussi mentionné à l'oreille en lui massant les épaules : « je te sens très tendue, tu aurais besoin d'un bon massage ». Sa collègue Marie voit la situation sans intervenir, car elle se sent démunie. Geneviève ne sait plus comment réagir par rapport à la situation qui se détériore au fil des semaines. Elle évite Laurent et parfois s'absente du travail de peur de le croiser.



Préparation

1. Lire la situation proposée
2. Prendre connaissance du contenu de la fiche d'animation
3. Planifier un moment d'environ 1 heure pour la réalisation de cette activité
4. Réfléchir à des stratégies d'animation appropriées au contexte du CPE/BC (réflexion individuelle, en sous-groupe, collective, travail préparatoire, etc.)

Note : La personne qui anime peut saisir l'occasion pour parler et échanger avec l'équipe de la politique de prévention du harcèlement psychologique et du traitement des plaintes en vigueur au CPE/BC.

Déroulement suggéré

1. Introduire le thème et nommer les objectifs de l'activité à l'équipe de travail;
2. Remettre les questions à chacune des participantes ou les inscrire sur un tableau;
3. Demander aux participantes de lire les questions et d'y répondre de façon individuelle;
4. En plénière, à partir des réflexions individuelles, échanger, partager, discuter en vue de se donner des orientations communes sur les manifestations du harcèlement sexuel liées à la présente situation.



Questions

Par rapport à la situation présentée dans la mise en situation

1. Quelles sont les manifestations pouvant s'apparenter à du harcèlement sexuel?

« soutient le regard d'une façon persistante et suggestive qui la rend mal à l'aise », « Laurent met sa main dans le bas du dos de Geneviève », « lui fait des remarques sur son apparence ou sur des parties de son corps », « lui massant les épaules », « lui mentionne à l'oreille : je te sens très tendue, tu aurais besoin d'un bon massage »

2. Connaissez-vous d'autres manifestations qui pourraient se présenter au CPE/BC?

- Avoir des contacts physiques inappropriés et non désirés par une des parties
- Poser des gestes à caractère sexuel lors de discussion entre collègues
- Avoir des propos à caractère sexuel sur une collègue, un membre du CA ou un parent
- Dire des propos désobligeants sur le physique d'une personne
- Exprimer des commentaires sur l'orientation sexuelle
- Faire des blagues à connotation sexuelle à propos d'une personne

3. Quels sont les impacts potentiels de cette situation pour les parties suivantes :

La victime (Geneviève) ?

- Des conséquences physiques (ex : fatigue, douleurs, troubles de concentration, troubles du sommeil, modification de l'appétit, maux d'estomac, etc.)
- Des conséquences psychologiques (ex : niveau élevé de stress, anxiété, dépression, sentiment de dévalorisation de soi, etc.)
- Des conséquences sociales (ex : isolement, méfiance envers les autres, incompréhension, perte de confiance, etc.)
- Une perte de motivation ayant un effet sur la contribution quotidienne au travail

- Conflits entre la personne témoin et le père de Zachary, Laurent
- La personne faisant du harcèlement sexuel (Laurent, le père de Zachary) ?
- Sentiment de honte et de culpabilité
- Impacts sur la vie familiale
- Expulsion possible de l'enfant du CPE, en raison du comportement du parent
- Impacts sur la santé psychologique (ex : anxiété, stress)
- En cas de plainte formelle, s'expose à des procédures judiciaires (il est à noter que la victime pourrait porter plainte en vertu du Code criminel pour voies de faits ou agression sexuelle)

La personne témoin (Marie) ?

- Une perte ou baisse de la motivation au travail
- Sentiment d'impuissance
- Sentiment de peur
- Augmentation du stress
- Détérioration de la relation avec sa collègue

La direction générale ?

- Absentéisme et possibilité que Geneviève demande un arrêt de travail ou qu'elle quitte définitivement le CPE
- Risque que la situation se reproduise avec d'autres collègues
- Impact sur la réputation du CPE

En fonction de la situation présentée dans la mise en situation :

4. Quels recours peuvent être intentés par Geneviève, la victime?

- Geneviève pourrait déposer une plainte pour harcèlement sexuel conformément à la politique en vigueur dans son CPE
- Geneviève pourrait se prévaloir du recours prévu aux articles 123.6 à 123.16 de la Loi sur les normes du travail avec l'intitulé "recours en cas de harcèlement psychologique"
- Déposer une plainte par écrit à la CNESST pour harcèlement sexuel, dans les deux ans suivant la dernière manifestation de harcèlement
- Advenant que Geneviève est dans un CPE syndiqué, elle pourrait s'adresser à son syndicat et suivre le processus prévu à la convention collective. Elle pourrait déposer un grief
- Intenter un recours civil contre le père de Zachary afin d'être indemnisée pour le dommage subi

5. Quels conseils pourriez-vous donner à Geneviève?

- Geneviève pourrait faire part de la situation à sa gestionnaire et demander de l'aide.
- Elle pourrait se tourner au besoin vers des ressources externes, afin de ne pas s'isoler (vous pouvez rappeler les ressources offertes au CPE et consulter la fiche soutien psychologique individuel et ressources d'aide pour les CPE/BC et RSG)
- Elle pourrait porter plainte pour harcèlement sexuel conformément à la politique en vigueur au CPE
- Se faire confiance lorsqu'elle ressent un malaise face à une situation
- Dire au père de Zachary qu'elle tient à garder une distance professionnelle avec lui, lui exprimer son inconfort et lui demande de cesser les comportements en question

Ce document est tiré de l'initiative de l'AQCPE « dupersilentrelesdents.com », un projet révélateur qui souhaite mettre en lumière les comportements de harcèlement psychologique et d'incivilité et informer à la fois employés et employeurs sur leur pouvoir d'agir.

Parce que chacun d'entre nous est témoin d'incivilité ou de harcèlement à un moment ou un autre et chacun réagit différemment. (Un peu comme l'orsque l'on voit une personne avec une brindille de persil coincée entre les dents, il est difficile de savoir comment réagir.)

L'objectif ultime? Encourager les milieux de travail à être exempts de harcèlement!



Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son [Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.](#)